

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

Une Erreur Regrettable

Pour des raisons futiles la majorité du Conseil du Comté n'est pas en faveur de continuer l'octroi versé l'an dernier à l'Hôpital de St-Basile

Comme nous l'annoncions la semaine dernière parmi nos nouvelles, le Conseil de comté réuni en session annuelle n'a pas voulu répéter le bel acte de générosité qui lui avait attiré l'an dernier les félicitations et l'admiration des gens bien pensants qui représentent la très grande majorité de notre population.

Chacun comprend que nous voulons parler de l'octroi à l'Hôtel-Dieu de St-Basile. Le comté avait voté à cette institution, l'an dernier, la somme de quinze cents piastres. C'est une bien grosse somme, dira quelqu'un, et quelques-uns ont dû le dire, car des conseillers ont représenté au cours de la discussion sur un nouvel octroi pour 1928, que plusieurs de leurs co-paroissiens leur avait reproché d'avoir voté un tel montant pour l'hôpital de St-Basile.

Quinze cents piastres est en effet un gros montant, un gros cadeau, s'il était destiné à un individu sans trop de raison. Mais si l'on considère que cette somme a été versée à une institution qui depuis un demi siècle travaille pour le bien spirituel et matériel de la population du comté de Madawaska, à une communauté qui se dévoue nuit et jour pour soulager les misères humaines, EST-CE UN GROS MONTANT?

Si on songe que l'hôpital de St-Basile a été fondé au temps où notre comté en avait un grand besoin, par l'initiative et les sacrifices d'un humble curé de paroisse, qu'il a vécu et s'est développé pour faire face aux besoins à coup de privations de son personnel qui voulait le bien de la population du comté, ÉTAIT-CE UN BIEN GROS MONTANT?

Si on s'arrête à la pensée que depuis cinquante ans bien des personnes ont été soignées gratuitement à l'hôpital de St-Basile, malgré la pénurie à la caisse de cette institution, un don de quinze cents piastres ÉTAIT-IL UN GROS MONTANT?

Si on considère que c'était la première fois, l'an dernier, que le comté de Madawaska, comme corps public, par la voie des représentants des diverses paroisses, manifestait d'une façon tangible et profitable son appréciation à l'hôpital de St-Basile, peut-on dire qu'un octroi de quinze cents piastres était UN TROP GROS MONTANT?

Si on s'arrête à calculer que cette somme représente environ 30 centimes par contribuables du comté, par an, peut-on dire que cet octroi est UN TROP GROS MONTANT?

Il nous est inutile de refaire l'histoire de l'hôpital de St-Basile pour démontrer l'erreur commise par ceux des conseillers qui se sont opposés au renouvellement de l'octroi. Déjà ils constatent leur erreur, et si, l'an dernier, quelques-uns de leurs co-paroissiens leur ont reproché leur bel acte de générosité, il s'en trouve plusieurs cette année qui blâmeront leur faux jugement dans le cas qui nous intéresse.

D'ailleurs les conditions financières du comté n'ont pas souffert de l'octroi versé à St-Basile l'an dernier, puisque malgré cette dépense extraordinaire et le paiement non prévu de deux mille piastres de débetures, le rapport financier montre un surplus en banque de trois cents piastres sur l'année précédente.

C'est bien le cas de le dire que ce n'est pas ce que l'on donne qui appauvrit — en faisant la charité particulièrement — mais bien ce que l'on perd, en temps ou en argent. Ainsi, le comté a perdu l'an dernier une somme de douze cents piastres parce que certaines listes d'assessement n'étaient pas exactes.

On entend assez souvent critiquer nos institutions catholiques, leur reprochant qu'elles ne se développent pas aussi vite que les institutions neutres analogues, qu'elles n'offrent pas autant de confort, qu'elles se modernisent trop lentement. Peut-on s'attendre à autre chose lorsqu'on voit les représentants d'une population de plus de vingt-cinq mille âmes refuser un subside de quelques cents piastres à une institution aussi méritante que l'hôpital de St-Basile, alors qu'un seul individu versait récemment vingt-cinq mille piastres pour la construction d'un musée historique à St-Jean.

Nous regrettons d'avoir à adresser des reproches aussi sévères aux membres du conseil du comté. Ils ne les méritent pas tous au même degré, et nous en connaissons qui protestent contre l'acte de la majorité. Puisse leur influence s'accroître au point de pouvoir l'an prochain réparer l'erreur commise cette année. Les contribuables nombreux à qui ce refus d'un octroi à St-Basile répugne, devront s'en rappeler lorsqu'ils s'agira de choisir leurs représentants à l'avenir.

Gaspard BOUCHER.

Les deux officiers et le jeune vicar

Suite de la page 7. en plus grave... Vous savez tout ce qui se passera jusqu'à là, et vous ne savez pas... on n'y a après. Eh bien, moi je le sais; et

je vais vous le dire. Après, Monsieur après vous mourrez. Après votre mort vous paraitrez devant Dieu, et vous serez jugé. Et si vous continuez à faire comme vous faites, vous serez damné; vous irez souffrir éternellement. Voilà ce qui se passera après.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

UN MODERNE VILLON

Une chronique parisienne récente a révélé le fait que François Villon a un emule! Mais l'histoire de ce dernier est autrement triste que celle du fameux poète du XV^e siècle. Villon a pu être considéré comme le premier bohème; il a pu aller si loin dans le dévergondage des mœurs qu'il n'échappa plusieurs fois qu'à grand-peine à la potence. Toutefois, il fut toujours insouciant, et, au fond, heureux. Tel n'est pas le sort de ce Maurice Utrillo, le peintre de Montmartre. Celui-ci, en effet, bien qu'il n'eût qu'un vice sérieux — lors que Villon en avait une large collection, — et quoique ce qui lui arrivât ce n'était dans ses démeures avec la justice ait été d'être ramassé sur le trottoir et enfermé pour la nuit au poste de police son existence ne fut en réalité qu'une longue via dolorosa, — mais entièrement par sa faute Car Utrillo est un des plus terribles exemples de décadence humaine causée par le "Fiable Vert" — l'absinthé! François Villon gribouillait ses vers inimitables sur les murs des cabarets. Utrillo traçait ses merveil-

leuses ébauches de Montmartre sur tout ce qui lui tombait sous la main: bouts de carton, papiers d'emballage, cloisons d'arrière boutique; et aujourd'hui, les connaisseurs se battent à coups de billets de banque pour recueillir ces œuvres poignantes de réalisme et empreintes d'une profonde tristesse. Cependant l'argent ne va pas à l'artiste, mais à tous ceux qui exploitent son insurmontable passion pour l'absinthé. Afin d'obtenir une bouteille de ce poison, il faisait, dans son ivresse, des chefs d'œuvre. Jamais Villon n'est tombé aussi bas, bien qu'il n'ait jamais fait fortune, ni avec son "Grand Testament", ou son "Petit Testament", ni avec ses innombrables poèmes de quelques lignes. Il a pleinement joui de la vie — quelque grossier qu'en fut son idéal. Mais Utrillo, à 44 ans, en pleine maturité de talent, est devenu fou; et c'est dans un cabanon d'une maison de santé pour alcoolique qu'on vient de lui remettre, à son insu, hélas, la Croix de la Légion d'Honneur.

George Nestler Tricoché.

Et comme le jeune étourdi, ennuagé de cette fin paraissait vouloir s'esquiver: "Un instant, monsieur ajouta l'abbé. J'ai encore un mot à vous dire. Vous avez de l'honneur, n'est-il pas vrai? Eh bien, moi aussi j'en ai. Vous venez de me manquer gravement: et vous me devez une réparation. Je vous la demande et je l'exige au nom de l'honneur. Elle sera d'ailleurs très simple. Vous allez me donner votre parole que, pendant huit jours chaque soir avant de vous coucher, vous vous mettez à genoux, et vous direz tout haut: "Un jour je mourrai; mais je m'en moque. Après ma mort je serai jugé; mais je m'en moque. Après mon jugement, je serai damné, mais je m'en moque". Voilà tout. Mais vous allez me donner votre parole d'honneur de n'y pas manquer n'est-ce pas?"

De plus en plus ennuagé, voulant à tout prix sortir de ce faux pas, le sous-licutenant avait tout promis et le bon abbé l'avait congédié avec bonté, ajoutant: "Je n'ai pas besoin, mon cher ami, de vous dire que je vous pardonne de tout mon cœur. Si jamais vous me trouvez toujours ici à mon poste. Seulement n'oubliez pas la parole donnée". Là-dessus, ils s'étaient quittés, comme nous l'avons vu.

Le jeune officier dina tout seul. Il était manifestement vexé. Le soir, au coucher, il hésita; mais sa parole était donnée, et l'exécution.

"Je mourrai, je serai jugé; j'irai peut-être en enfer... il n'est pas le courage d'ajouter: "Je m'en moque."

Quelques jours se passèrent ainsi. Sa "pénitence" lui revenait sans cesse à l'esprit, et semblait lui tinter aux oreilles. Au fond, comme les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des jeunes il était plus étourdi que mauvais. La huitaine ne s'était pas écoulée, qu'il se tourna seul, cette fois, à l'église de l'Assomption, se confessant pour tout de bon, et sortait du confessionnal la joie dans le cœur.

Il est resté depuis, m'a-t-on assuré, un digne et fervent chrétien.

Mgr de Ségur.

"L'Action Catholique" Québec.

L'AUTO ECRABOUILLEUR

L'auto est une belle invention, une des plus belles inventions modernes, et des plus utiles. Le malheur est que les imprudents et les fous en usent comme les autres; et le résultat est que l'auto invention merveilleuse et utile, est aussi un écrabouilleur de première

Qui le renseignera, qui ira le voir, qui s'intéressera à son sort; quel homme lui tendra la main, étudiera son cas, lui apportera le remède? Il faut donc quelqu'un préposé au secours du cultivateur, chargé de l'éclairer, de faire des recherches, de soutenir son courage, de distribuer les meilleurs procédés de culture. Ce conseiller attendu, ce serviteur réclamé existe depuis plusieurs années déjà. C'est l'agronome de district. Cet homme payé par le public travaille à l'avantage des cultivateurs. Ses services et son dévouement deviennent de plus en plus connus et appréciés. Les agronomes de la province de Québec, en général accomplissent dans le pays des œuvres qui les ont rendus indispensables à l'avancement de

l'agriculture. Aussi les cultivateurs avisés et sans préjugés savent partout s'en servir avec profit.

BOUCHER OFFICE

—Le 29 décembre est décédé à sa résidence Monsieur Félix Michaud. Il était âgé de 72 ans. Son épouse lui survit ainsi que cinq fils: Ludger, Félix, Pierre, Marcel, Armand; six filles, Mme Jos. Lagacé, Mme Robert Robertson, Mme Vital Michaud, Mme Willie Bélanger. Les funérailles ont eu lieu lundi veille du Jour de l'An. A la famille en deuil nous offrons nos plus sincères condoléances.

Les plus belles plantations fournissent ce mélange

LE THÉ "SALADA"

Tout frais des plantations

Les Assurés de la Sun Life Reçoivent un Boni Spécial

s'ajoutant aux dividendes réguliers de 1929 qui se montent environ à \$17,500,000.

Bureau du Président, MONTRÉAL, le 8 janvier 1929

A Nos Porteurs de Polices,

Nous venons de finir une autre année merveilleuse, pendant laquelle nous avons obtenu des bénéfices plus importants que jamais auparavant. Nos Administrateurs ont en conséquence décidé d'adopter le principe d'un Boni Spécial d'Échéance pour les polices participantes. La base de ce boni pour 1929 se résume comme suit:

Les polices qui ont été 10 ans en vigueur et qui arrivent à échéance par suite de décès ou, dans le cas des polices à dividende différé, à l'achèvement de la période d'accumulation, recevront un boni de 10 pour cent de la réserve, s'augmentant annuellement jusqu'à 15 pour cent pour les polices ayant été en vigueur 20 ans ou plus; les polices Dotations ayant été 10 ans en vigueur recevront à leur échéance un boni de 10 pour cent de leur valeur nominale, s'augmentant annuellement jusqu'à 15 pour cent pour les polices ayant été en vigueur 20 ans ou plus.

Les détails seront donnés dans le prochain Rapport Annuel.

Ce boni spécial est indépendant de la distribution annuelle ordinaire de dividendes, à laquelle il s'ajoute. L'échelle des dividendes va être de nouveau augmentée pour la neuvième année successive.

Nous félicitons nos membres de cette heureuse nouvelle, que seuls ont rendue possible les importants bénéfices réalisés par la Compagnie sur les titres choisis pour le placement de ses fonds.

Comme quatre-vingt-quinze pour cent de tout surplus gagné par les polices participantes revient à nos assurés eux-mêmes, ceux-ci jouissent en réalité des avantages de la mutualité, combinés à l'esprit d'entreprise et à la stabilité de direction d'une Compagnie à fonds social. Les effets de cette combinaison sont mis en évidence par les résultats obtenus.

T. B. Macaulay, Président.

SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA

Siège Social - Montréal